



# REGLEMENT MARCHE ET COURSE NATURE DU BABET APPELOU

## Article 1 – Organisation

La marche et la course nature, sont organisées par l'Amicale Laïque Fayol Gaffard de Firminy, section cyclo, association régie par la loi 1901. Le présent règlement s'applique aux marches et courses à pied.

La course nature se déroule **sans chronométrage, sans classement, sans dossard et sans récompense.**

## Article 2 – Distances

✓ **Marche** : 6 parcours différents, accessibles à toutes les catégories d'âge sont au programme :

- Circuit de 7 kms
- Circuit de 12 Kms
- Circuit de 18 Kms
- Circuit de 23 Kms
- Circuit de 26 Kms
- Circuit de 33 Kms

✓ **Course nature** : 2 parcours différents

- Circuit de 18 Kms
- Circuit de 33 Kms

## Article 3 – Parcours et sécurité routière

Tous les parcours sont entièrement balisés. Sur les portions de route, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable au manquement de ces règles.

## Article 4 – Départ et arrivée

Les départs et les arrivées sont organisés à partir de l'Amicale Laïque Fayol Gaffard, 106 Boulevard de Fayol à Firminy.

✓ Pour la marche, ouverture des inscriptions et départ libre à partir de 7h00 pour tous les parcours.

- Circuit 7 Kms : clôture des inscriptions à 12h30
- Circuit 12 Kms : clôture des inscriptions à 11h30
- Circuit 18 Kms : clôture des inscriptions à 11h00
- Circuit 22 Kms : clôture des inscriptions à 9h30
- Circuit 26 Kms : clôture des inscriptions à 9h00
- Circuit 33 Kms : clôture des inscriptions à 8h30

✓ Pour la cours nature, possibilité d'inscription sur place de 7h00 à 8h00. Départs pour tous les parcours à 8h15.

La prise en charge des arrivées, marches et courses nature est assurée jusqu'à 16h30.

## Article 5 – Ravitaillements pour les marches et courses

- Circuit de 7 Kms : un ravitaillement à mi-parcours
- Circuit de 12 Kms : un repas à Malmont
- Circuit de 18 Kms : un ravitaillement plus un repas à Malmont
- Circuit de 22 Kms : un ravitaillement plus un repas à Malmont
- Circuit de 26 Kms : deux ravitaillements plus un repas à Malmont
- Circuit de 33 Kms : trois ravitaillements plus un repas à Malmont

## Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions se font le jour de la manifestation :

- entre 7h00 et 12h30 pour les marches, selon les parcours.
- entre 7h00 et 8h00 pour les courses nature.
- 

Les courses nature étant organisées sans dossard ni chronométrage, le certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou une licence d'athlétisme **n'est pas obligatoire**, bien que recommandé.

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- Marche 7 Kms : 2.50 € pour les adultes et 1 € pour les enfants (\*)
- Marche de 12 Kms : 6 € pour les adultes et 3.50 € pour les enfants (\*)
- Marche et course de 18 Kms : 8 € pour les adultes et 5 € pour les enfants (\*)
- Marche de 22 et 26 Kms : 8 € pour les adultes et 5 € pour les enfants (\*)
- Marche et course de 33 Kms : 8 € pour les adultes et 5 € pour les enfants (\*)

(\*) tarif réduit pour les enfants de moins de 12 ans.

## **Article 7 – Assurances**

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance dans le cadre de manifestations exceptionnelles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs, pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

## **Article 8 – Environnement**

Certains parcours progressent dans des espaces qu'il convient de respecter. En conséquence, il est impératif de :

- Rester sur les chemins balisés.
- Ne laisser aucun déchet sur les parcours.
- Tenir impérativement les chiens en laisse.
- Respecter la faune et la flore et d'une manière générale les sites traversés.

Pour les marcheurs, **aucun gobelet** ne sera disponible sur les circuits. Toutefois, des gobelets seront mis en location au départ contre une caution de 0.50 €.

## **Article 9 – Tombola**

Les résultats du tirage de la tombola seront affichés sur un panneau dans l'aire d'arrivée des marches et courses nature.

## **Article 10 – Droit d'image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Babet Appelou 2018 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la manifestation, pour une durée la plus longue prévue la loi, les règlements et traités en vigueur.

## **Article 11 – Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## **Article 12 – Acceptation du règlement**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.